Alles für Naturwissenschaften

CONATEX LERNSYSTEME

Iode bisublimé 50 g

Informations indicatives de www.conatex.com du 20.05.2024/DE1
Référence: 9994052

vers la page produit

11,85 € HT

Mention d'avertissement:
danger

Pictogrammes CLP:
SGH07 - Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique.
SGH08 - Sensibilisant, cancérogène, mutagène, reprotoxique
SGH09 - Danger pour l'environnement

Classe de danger:
Acute Tox. 4
Eye Dam. 2
Skin Irrit. 2
STOT SE 1
STOT RE 1
Aqu. Akut 1

Codes H:
H315: Provoque une irritation cutanée
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H350i: Peut provoquer le cancer par inhalation.

Iode bisublimé 50 g

Informations indicatives de www.conatex.com du 20.05.2024/DE1
Référence: 9994052

Codes P:
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P314: Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Formule:
I

Numéro CAS:
7553-56-2

Numéro CE:
231-442-4

Conditionnement:
50 g

Attention:
Les produits chimiques sont des substances dangereuses ! Il vous incombe de vous assurer que les articles ci-dessus sont autorisés à l'utilisation dans votre établissement scolaire conformément aux lois, ordonnances et prescriptions en vigueur dans votre région.